



## **NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES**

### **ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR** **DES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

Nous avons constaté, durant cette année scolaire, que quelques élèves ne respectaient pas le règlement intérieur des services périscolaires (insultes entre enfants, crachas, doigt d'honneur, manque de respect envers les agents de service...).

Nous prévenons, qu'à la prochaine rentrée scolaire de septembre, de tels comportements ne seront plus acceptés et aboutiront aux sanctions suivantes :

- 1) Un avertissement formalisé par l'équipe du périscolaire entraînera une convocation des parents en Mairie. Cette réunion aura pour but de remettre l'élève dans le droit chemin avec l'investissement des parents.
- 2) Si des incidents se reproduisent, l'enfant sera exclu une semaine de la cantine ou/et de la garderie.
- 3) En cas de récidive, l'élève sera exclu définitivement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

A Saint-Jean-de-Muzols, le 30 juin 2023

Le Maire,

Jean-Paul CLOZEL

